

SOCIÉTÉ CAOUTCHOUTIÈRE D'ULU KAMPAR (Malaisie)

Société Caoutchoutière d'Ulu Kampar
(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1925)

Bordeaux, 4 décembre. — Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet l'acquisition et l'exploitation de terrains plantes d'hévéas dans la presqu'île de Malacca, au lieu-dit d'Ulu Kampar (État de Perak) et de tous autres domaines; ainsi que l'achat et le traitement de tous produits caoutchoutiers.

Le siège est à Bordeaux, 7, rue de La-Fayette. Le capital est de 1.250.000 fr. en actions de 100 francs. Il pourra dès à présent être porté à 5 millions. Il a été créé en outre 1.250 parts de fondateur.

Les premiers administrateurs sont : MM. J.-E. Bouneau, industriel, à Mont-de-Marsan (Landes) ; E. Proyart, 68, rue Saint-Gabriel à Lille ; et F. Nebout, ingénieur, 25, allée de Chartres, à Bordeaux.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1925)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines_etain_Tekkah.pdf

Au bilan de la Société française des Mines d'étain de Tekkah, parmi les postes de l'actif, le domaine d'Ulu Kampar est porté pour 1 franc. Or, ce domaine, situé dans la presqu'île de Malacca, est planté d'hévéas. La hausse du caoutchouc lui confère donc une certaine valeur. On s'explique ainsi que, dans le but de l'acquérir, de l'aménager et de l'exploiter, vienne de se constituer à Bordeaux, sous la dénomination de Société Caoutchoutière d'Ulu Kampar, une firme nouvelle, au capital de 1.250.000 fr. en actions de 100 fr. libérées de moitié.

MINES D'ÉTAIN DE TEKKAH
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 août 1926)

.....
La cession de l'Estate d'Ulu Kampar, consentie à une société française n'a pas abouti. La convention a été résiliée d'un commun accord et ce résultat donne satisfaction puisqu'il permet de faire figurer au bilan cette propriété pour la somme de 1 franc.
